



CEA

**OSIWA**  
Open Society Initiative for West Africa

**Appel a candidatures et nominations**

**Cours en ligne**

**LES FONDAMENTAUX DE LA GOUVERNANCE  
EN RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE  
DE L'OUEST, POUR LES PARLEMENTAIRES,  
LES JOURNALISTES ET LA SOCIETE CIVILE**

**Bientôt**

**INSCRIVEZ-VOUS**

<https://www.unidep.org/?apply>





**LES FONDAMENTAUX DE LA GOUVERNANCE EN RESSOURCES  
NATURELLES EN AFRIQUE DE L'OUEST, POUR LES PARLEMENTAIRES,  
LES JOURNALISTES ET LA SOCIETE CIVILE**

**APPEL A CANDIDATURES ET NOMINATIONS<sup>1</sup>**

**L'Annonce en Bref**

Type de cours :	Cours en ligne
Zone de Programme :	Gestion des Ressources Naturelles
Date :	06 – 17 septembre 2021
Durée :	2 semaines
Langue :	Bilingue (Français / Anglais)
Date limite d'inscription :	13 août 2021

<sup>1</sup> *L'IDEP encourage et soutient vivement la participation de femmes fonctionnaires dûment qualifiées à son programme de développement des capacités et de formation*

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU COURS

Compte tenu du contexte et de la longue tradition de faiblesse des systèmes de gouvernance du secteur des ressources naturelles dans la plupart des pays de la région, le cours se justifie par la passivité de la communauté des acteurs non étatiques. Dans le secteur extractif, aux difficultés d'ordre technique, s'ajoutent celles liées à l'absence d'une participation citoyenne effective dans le suivi des activités et dans la prise de décision de l'État. Un effort concerté pour ouvrir l'espace civique dans la région où les citoyens, les organisations de la société civile (OSC) et les journalistes peuvent exiger à leurs gouvernements de rendre compte de leurs actions est nécessaire. Tant que les groupes de réflexion des OSC, les journalistes et les citoyens ne pourront pas utiliser les informations divulguées pour susciter un débat public constructif et exiger aux gouvernements de rendre compte, la transparence ne se traduira pas par une obligation de rendre compte.

Des outils, options et approches disponibles peuvent permettre aux gouvernements africains de réglementer l'environnement du secteur minier, de réduire les impacts sociaux de l'exploitation minière et de réaliser un développement durable. Il s'agit précisément des objectifs de développement durable (ODD) 10 concernant la solidité des institutions et 16 relatif au renforcement du soutien international en faveur la mise en œuvre d'activités efficaces et ciblées de renforcement des capacités dans les pays en développement pour le soutien des plans nationaux, en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement. Les gouvernements doivent également prendre en charge des problèmes comme les droits des peuples et des communautés au développement, la protection de l'environnement naturel, les obligations et les responsabilités des sociétés minières, le transfert de technologie minière aux pays africains, la gestion et la réglementation du secteur minier et la lutte contre la corruption pour s'assurer que les politiques et les bénéfices profitent à toutes les populations.

La corruption reste certes une difficulté majeure, mais les administrations publiques manquent également de capacité à gérer le secteur. Par conséquent, de nombreux pays sont confrontés à des difficultés administratives en raison de l'absence de personnel qualifié pour gérer le secteur de façon appropriée. La complexité de ce secteur est donc l'un des obstacles majeurs à une meilleure gouvernance des ressources en Afrique, en raison de la faiblesse des administrations nationales, ce qui favorise la corruption. La Vision minière de l'Afrique qui est une voie tracée par les pays africains eux-mêmes et qui place les objectifs de développement globaux et à long terme du continent au cœur de toute politique concernant l'extraction minière et en même temps définit la manière dont l'exploitation minière peut être utilisée comme moteur du développement continental. Elle a été conçue comme une charte permettant à tous les pays africains d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles et de transformer le secteur minier afin qu'il profite à tous, pas seulement aux sociétés minières étrangères et aux élites locales.

Du côté de la société civile, des avancées significatives ont été accomplies avec la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui encourage les sociétés minières à « révéler » ce qu'ils ont payé en taxes et des droits et incite les États à faire part des impôts et taxes qu'ils ont reçus de ces sociétés. Des rapports récents de l'ITIE ont indiqué que les recettes des gouvernements, issues du secteur minier ont considérablement augmenté et l'écart entre les données publiées sur les recettes et les paiements des entreprises est considérablement réduit. Dans au moins six pays, la politique du gouvernement prévoit la transparence complète des contrats, mais dans la réalité, tous les contrats ne sont publiés. Dans les pays où des dispositions sont prises pour la transparence des contrats, il était difficile pour les parties prenantes de savoir si tous les contrats avaient été publiés (Libéria et Niger) ou si les dispositions légales étaient rétroactives (Burkina Faso et Côte d'Ivoire).

Pourtant, les journalistes et les OSC ont un besoin crucial, mais insatisfait de comprendre leurs rôles et leurs responsabilités non seulement dans l'espace de dialogue politique, mais aussi dans les débats législatifs, la surveillance des parlementaires, le compte rendu et la communication avec les citoyens, à travers les médias. La coordination entre les parlementaires, les journalistes et les OSC dans le suivi de la conformité des cadres existants est absente et très insuffisante lorsqu'elle existe. Cette faible capacité de coordination et cette insuffisance de base de connaissances se traduisent par un manque d'efficacité de la prestation de la communauté des acteurs non étatiques. Dans la région, les grandes sociétés extractives ont dominé le paysage et dans la plupart des cas, dictent les règles du jeu de l'obligation de rendre compte. Leur position dominante influence la façon dont elles collaborent avec les communautés et les gouvernements et les relations qu'elles entretiennent avec ces derniers, ainsi que la manière dont ils se conforment aux exigences réglementaires et légales. Cette situation est due en partie à la faiblesse de la capacité des OSC et à la restriction de l'espace de dialogue.

OSIWA (Open Society Initiative for West Africa) travaille à soutenir la gestion participative, transparente et responsable des biens publics et des ressources naturelles, en vue d'assurer une répartition équitable de la richesse nationale, un développement durable et respectueux de l'environnement, à travers son programme de gouvernance économique. Plus précisément, la gouvernance des ressources naturelles, qui fait partie de ce programme vise également à apporter des solutions aux lacunes et insuffisances relatives aux systèmes et procédures de gestion des affaires économiques mis en place par les États membres, en s'assurant que les citoyens jouent un rôle actif dans la formulation et le suivi des actions et des résultats du gouvernement dans la promotion de l'adoption et de la mise en œuvre de cadres, comme la Vision minière africaine et la Politique de développement minier de la CEDEAO, ainsi que la collaboration directe avec les communautés concernées pour les outiller à exiger une gestion adéquate de leurs ressources.

Depuis la période post-indépendance, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), de par sa mission d'élaboration de programmes de renforcement des capacités des responsables africains, a établi au fil des ans, un réseau une masse critique d'experts en mesure de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques pour l'exploitation et la gouvernance des activités minières et la promotion du développement national par le biais de contrats miniers conclus avec des sociétés privées, surtout étrangères.

Afin de jouer leur rôle dans le renforcement des capacités des acteurs non étatiques, l'IDEP et OSIWA, grâce au financement de cette dernière organisation ont décidé d'organiser conjointement une formation sur les « Principes de base de la gouvernance des ressources naturelles » destinée aux OSC, parlementaires et journalistes en Afrique de l'Ouest.

## OBJECTIFS

Le cours vise à renforcer les capacités des communautés non étatiques en matière de politique minière et de cadres législatifs, ainsi que de stratégies de mise en œuvre connexes pour le plaidoyer et l'engagement avec les principales parties prenantes du secteur. Il est également conçu pour les personnes souhaitant comprendre les problèmes de politique et de mise en œuvre dans le secteur.

## CONTENU DU COURS

Ce cours comprend six (6) modules dont : (i) Un premier bloc qui servira de vue d'ensemble du cycle minier ; Impacts sociaux et environnementaux des projets miniers ; Interrelations, investissements, etc. (ii) Un second bloc qui entrera plus en profondeur dans les stratégies politiques ; Les cadres fiscaux ; Parties prenantes et partenariats.

## COMPÉTENCES À TRANSMETTRE

À la fin du cours, les participants seront pressentis pour :

- Décrire le cycle de vie de l'exploitation minière et donner un aperçu général des problèmes, des exigences et des rôles des parties prenantes ;
- Apprécier les impacts environnementaux possibles, y compris le changement climatique et les problèmes sociaux liés à l'exploitation minière, y compris l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ;
- Mettre en relation les opportunités et les liens disponibles dans le secteur des minéraux afin de diversifier une économie dépendante des minéraux avec la création d'emplois associée ;
- Expliquer les éléments de base de la politique minière et des stratégies de mise en œuvre ;
- Relier les principes des cadres juridiques et réglementaires aux contextes locaux ;
- Relier les principes de transparence, de responsabilité et de gouvernance à travers l'engagement de toutes les parties prenantes avec une compréhension préalable de l'information sectorielle.

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE ET METHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT

Le cours sera dispensé pendant deux semaines avec une évaluation à la fin de chaque semaine pour un score respectif comptant pour 75% et 25% de la note finale. Le cours sera animé de manière asynchrone sur une base hebdomadaire et les participants sont tenus de participer aux discussions en ligne hebdomadaires. Les leçons sont conçues de manière à ce que les apprenants soient également capables d'auto-évaluer leur compréhension à travers des exercices pratiques qui prendront la forme d'études de cas qui soutiendront l'apprentissage actif. Des ressources supplémentaires telles que des bibliographies, des liens Web et des lectures facultatives sont fournies aux participants qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur le sujet du cours.

Une approche interactive est fortement encouragée entre les personnes ressources et les participants et entre participants pour ce cours.

L'approche sera la suivante :

- Enseignement théorique à travers des présentations ;
- Discussions en groupe dans les fora ;
- Quizz à la fin de chaque module ;

Les participants sont tenus de familiariser ou d'avoir à leur place les documents suivants de leurs pays, si disponibles :

- Rapports de l'industrie minière;
- Rapports annuels du ministère des Mines;
- Constitution;
- Politique minière;
- Loi sur les mines;

Les autres documents nationaux utiles que le participant pourrait trouver utiles comprennent :

- Plan de développement national
- Législation sur le contenu local;
- Loi sur la politique industrielle;
- Etc.

Le cours sera dispensé en anglais et en français. L'équipe pédagogique comprendra un directeur de cours ayant une connaissance de première main des enjeux politiques, économiques et sociaux de la gouvernance des ressources naturelles en Afrique. Il sera assisté par un modérateur et un support technique. Conformément à la philosophie pédagogique de l'IDEP, la présentation des modules de cours combinera une composante de renforcement des connaissances avec un partage d'expériences entre les participants.

## CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT

Un certificat d'achèvement sera délivré par l'IDEP à tous les participants ayant réussi les auto-évaluations liées au cours présentées pour chaque module.

## PUBLIC CIBLE

La formation servira de tribune de concertation pour les parlementaires, les membres de la société civile et les journalistes, de même que les jeunes intéressés par les questions de gouvernance minière, la redevabilité et le plaidoyer politique. La cible est consistée de candidats éligibles en provenance des secteurs susmentionnés d'Afrique de l'Ouest.

## ADMISSION AU COURS

Jusqu'à la date limite d'inscription, les participants sont acceptés au cours sur une base continue et sous réserve de disponibilité des créneaux horaires. Veuillez-vous référer au paragraphe ci-dessous pour voir le groupe cible prioritaire. Les candidatures doivent être remplies exclusivement sur la plateforme de candidature en ligne de l'IDEP à l'adresse <https://www.unidep.org/?apply>

## LES PRÉ-REQUIS TECHNIQUES

L'accès à Internet est une condition essentielle de la participation. Les spécifications suivantes, au minimum en termes de matériel et de logiciel, sont requises pour suivre ce cours de formation en ligne, veuillez consulter votre administrateur réseau ou votre spécialiste des systèmes pour vous assurer que vous disposez des éléments suivants:

- Plate-forme: Windows 95, 98, 2000, NT, ME, XP ou supérieur; Mac OS 9 ou Mac OS X; Linux
- Matériel: 64 Mo de RAM, 1 Go d'espace disque libre
- Logiciel:
  - Adobe Acrobat Reader
  - Adobe Flash Player
  - Microsoft Office (Windows ou Mac) ou Open Office
  - Navigateur: Internet Explorer 7 ou supérieur ou Firefox 36 ou supérieur
- Modem: 56 K
- Notez que JavaScript, les cookies et les fenêtres contextuelles doivent être activés

## DATES IMPORTANTES

- Date limite pour les candidatures et nominations : 13 août 2021
- Période du cours : 06 – 17 septembre 2021

## CONTACT POUR INFORMATIONS

Division de la formation et de la recherche

Tél: +221 33829 55 00 / Fax: +221 33822 29 64

E-mail: [catherine.lalyre@un.org](mailto:catherine.lalyre@un.org) avec copie à [lou.zah@un.org](mailto:lou.zah@un.org)

***NB: L'IDEP encourage et soutient vivement la participation de femmes fonctionnaires dûment qualifiées à son programme de développement des capacités et de formation.***



CEA